

Comité Syndical du 17 juillet 2006

Objet : Informations – délégations de fonctions et de signatures

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, en ses articles L 5211-2 & L5211-9, je vous informe, qu'afin d'assurer la bonne marche de l'administration syndicale, j'ai procédé aux délégations de fonctions et de signatures suivantes.

Concernant Monsieur Kléber Mesquida, 1^{er} Vice-président, délégué à l'administration générale et au budget, il reçoit délégation de signature pour tous documents indispensables au bon fonctionnement du Syndicat et pour tous actes relevant de sa délégation et, notamment :

- correspondances nécessaires à la mise en œuvre de la politique syndicale,
- actes relevant de l'application de la législation et de la réglementation nationale,
- actes relevant de l'application des règlements institués par arrêtés du Président ou délibération du comité syndical.

Concernant Mmes et MM.

- Jean-Noël Badéas, Vice-président délégué à la Jeunesse et aux Loisirs,
- Yves Fraïsse, Vice-président délégué aux Personnels et au Patrimoine du Syndicat Mixte,
- Antoine Martinez, Vice-président délégué à l'Economie,
- Robert Tropéano, Vice-président délégué au Patrimoine,
- Gérard Affre, membre du Comité Syndical, délégué à l'Economie Sociale et à l'Insertion,
- Jean Arcas, membre du Comité Syndical, délégué au Tourisme,
- Gérard Baro, membre du Comité Syndical, délégué à l'Agriculture et à la Viticulture,
- Norbert Etienne, membre du Comité Syndical, délégué à la Culture,
- Jean Luc Falip, membre du Comité Syndical, délégué aux Services à la Personne,
- Jacques Huc, membre du Comité Syndical, délégué à la Communication,
- Martine Olmos, membre du Comité Syndical, déléguée à l'Animation Territoriale et au Conseil de Développement,
- Jean-Pierre Rouanet, membre du Comité Syndical, délégué à l'Environnement,
- Rika Tassis, membre du Comité Syndical, déléguée à l'Habitat et au Logement,

Ils reçoivent délégation de signature pour les pièces et documents relevant de leur délégation et, notamment :

- correspondances nécessaires à la mise en œuvre de la politique syndicale,
- actes relevant de l'application de la législation et de la réglementation nationale,
- actes relevant de l'application des règlements institués par arrêtés du Président ou délibération du comité syndical.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir prendre acte de ces délégations.

Où l'exposé de Monsieur le Président, à l'unanimité, le Comité Syndical prend acte de ces délégations.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à Béziers, le 17 juillet 2006.

Le Président

Francis BOUTES

Reçu en Sous-Préfecture De Béziers Le 31 Juillet 2006
